

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Leïa Houle

<https://www.cadre21.org/membres/92008be99c28618a0965d187>

Date d'obtention : 2024-11-08 21:21:06

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il s'agit d'un outil complet qui permet au personne dans le milieu scolaire d'aider efficacement les élèves touchés de manière uniforme peut importe l'école ou la situation survient. La méthode permet aussi au intervenants scolaires d'amasser les informations qui seront nécessaires à l'intervention policière et aux procédures judiciaires. La méthode permet aussi de mettre rapidement un frein à l'escalade de la situation.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Lors d'intervention dans ce genre de contexte, je serais plus calme et disposée puisque je connais maintenant la marche à suivre. Mon intervention sera donc plus précise et plus aidante pour l'élève. Grâce à la méthode, je suis garantie d'éviter de faire une erreur cruciale dans ce genre d'intervention, ainsi je serais plus solide dans mon intervention permettant ainsi à mon élève de se sentir en confiance et en sécurité.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je sais maintenant que si j'ai un doute que le "responsable" avait des intentions malsaines je ne dois pas le questionner. Je sais que je dois paraître calme et empathique avec la ou les victimes de la situation. J'utiliserais exclusivement les question présente dans la fiche à remplir et aucune autre.